

Département :
Alpes de Haute-Provence
Arrondissement :
DIGNE LES BAINS
Canton :
DIGNE OUEST

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE 2020_012

RF
Mairie de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2020
004-210499479-20200304-DE_2020_012-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 mars 2020

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 11
de Votants 10

L'an deux mille vingt et le quatre mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

**CA 2019 Vote du compte
administratif BP -
champtercier**

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents :

Excusés : Thierry JAUFFRED

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Aude AMAUDRIC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 26/02/2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de AILHAUD-BLANC Régine

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par AILHAUD-BLANC Régine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	2 225.44			322 669.91	2 225.44	322 669.91
Opérations exercice	356 364.72	186 497.10	653 772.45	745 886.01	1 010 137.17	932 383.11
Total	358 590.16	186 497.10	653 772.45	1 068 555.92	1 012 362.61	1 255 053.02
Résultat de clôture	172 093.06			414 783.47		242 690.41
Restes à réaliser	35 500.00	30 000.00			35 500.00	30 000.00
Total cumulé	207 593.06	30 000.00		414 783.47	35 500.00	272 690.41
Résultat définitif	177 593.06			414 783.47		237 190.41

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CHAMPTERCIER, les jour, mois et an que dessus.

POUR : 10

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.

Le Maire,

Régine AILHAUD-BLANC

